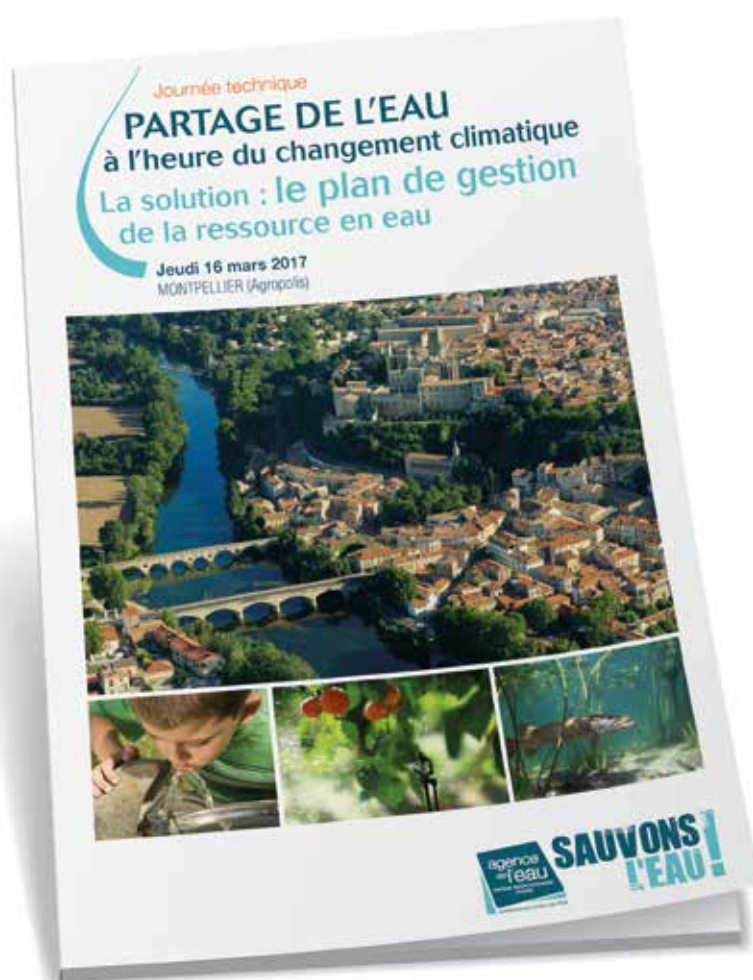


# Partageons l'eau, on a tous à y gagner !

Extrait du magazine  
*Sauvons l'eau* n°32  
AVRIL 2017



La ressource en eau est sous tension dans 40 % des bassins versants superficiels en Rhône-Méditerranée. C'est pourquoi le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 demande aux acteurs de ces territoires d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Après évaluation de leurs volumes prélevables, plus de 70 bassins se sont engagés dans cette démarche qui mise sur la concertation pour économiser et mieux partager l'eau. Objectifs : concilier les besoins de tous les usagers et l'équilibre des nappes et des rivières. Avec l'agence de l'eau en soutien.



■ La rivière de la Giscle (83) en assec en juillet 2016.



■ Le réchauffement climatique menace la santé de certaines cultures, grandes consommatrices d'eau.

Chaque été, la chaleur se fait plus insistante en Rhône-Méditerranée. La ressource en eau est de plus en plus sollicitée. Au 15 juillet dernier, certains agriculteurs près de la Durance ont arrêté d'irriguer leurs courges pour sauver leurs melons, plus sensibles au manque d'eau, mais plus rémunérateurs. L'un d'eux a déplacé sa culture de trente kilomètres pour être sûr de pouvoir l'arroser. « *Nous avons géré*, tempère Noël Piton, de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. *L'été 2016, les restrictions concernaient deux bassins versants, en fin de saison. Mais le déficit d'eau diminue les récoltes et les calibres. Le partage devient problématique. Nous devons conserver des débits biologiques suffisants pour la faune piscicole* ».

### Anticiper plutôt que subir

Comme huit affluents de la Durance, 40 % des bassins versants de Rhône-Méditerranée manquent régulièrement d'eau, en particulier l'été, sur fond d'arrêtés sécheresse et de restrictions. « *Nous avons identifié ces difficultés dans le Sdage 2010-2015* », explique Juliana Carbonel, qui supervise les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) à l'agence de l'eau. 71 études des volumes prélevables (EVP) avaient alors établi le bilan des prélèvements, les ressources disponibles et les besoins biologiques. « *Le poisson et la biodiversité sont de bons indicateurs de l'état de la rivière, tant sur le plan quantitatif que qualitatif* », précise Juliana Carbonel. Résultat : les 71 bassins, en déséquilibre

**40% des bassins de Rhône-Méditerranée manquent d'eau, surtout l'été** <

quantitatif, doivent construire un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Ce plan vise à anticiper la pénurie plutôt que la subir. Il mise sur une **gestion durable**, alors que le changement climatique menace d'accroître les tensions.

Le PGRE n'a pas de caractère réglementaire (interview page 14), même s'il conditionne les aides de l'agence de l'eau. Mais au lieu d'une mesure qui impose, la logique du PGRE est ascendante : aux usagers - collectivités, agriculteurs et industriels de s'entendre pour limiter et mieux répartir leurs prélèvements, et pour diminuer la pression sur la ressource. L'habitude de travailler ensemble facilite le partenariat, comme en Ardèche (voir p.15). Celui-ci requiert aussi de la ténacité des structures porteuses, alors que les EVP sont parfois discutées. « *Souvent, les acteurs ne contestent pas le déséquilibre, mais la hauteur de ce qu'ils doivent retrancher à leur prélèvement peut leur paraître importante* », remarque Juliana Carbonel.

Autour de la Durance, les huit études des volumes prélevables n'ont pas posé de problème insoluble pour les plus petites rivières, le Lauzon, le Largue et le Calavon, très déficitaires. Elles ont parfois été mal perçues pour les cinq grandes, l'Asse, le Sasse, le Buech, le Jabron et le Vançon, où les volumes sont supérieurs et les usagers, plus nombreux. « *Mais, souligne Noël Piton, les PGRE eux-mêmes, portés par la DDT ou le parc du Luberon, sont vraiment tournés vers l'action* ». Les agriculteurs, qui s'engagent à **passer du gravitaire à l'aspersion** - voire au goutte-à-goutte - envisagent aussi la substitution en stockant l'eau dans des retenues collinaires ou en la prélevant dans la Durance. Et, quand ce n'est pas possible, il faut mettre en place des tours d'eau. « *Leur crainte, poursuit le représentant de la chambre d'agriculture, est qu'on remonte trop et trop rapidement les débits qui déclenchent les restrictions dans le cadre du plan sécheresse. Les irrigants font des efforts importants, avec des coûts d'irrigation qui augmentent fortement. Restreindre encore plus tôt en saison serait assimilé à une double peine* ».

### Agriculture centrale

La question agricole est aussi centrale dans l'Aude et la Berre, bassins où 75 % des prélèvements vont à l'agriculture, contre 5 à 10 % pour l'eau potable de 350 000 habitants, le reste à la navigation (canal du Midi) et, un peu, à l'industrie. Le diagnostic, de 2011 à 2013 a confirmé **un déficit chronique de 37 millions de m<sup>3</sup>**



■ Dans l'est lyonnais, agriculteurs et carriers s'entendent pour partager les usages.

d'eau de juin à octobre. « En un demi-siècle, nous avons perdu 2 m<sup>3</sup> d'eau par seconde à l'embouchure de l'Aude, complète Jacques Chabaud, directeur de l'[EPTB de l'Aude](#). La situation se tend plus encore avec le réchauffement climatique. Il faut dire que pendant longtemps, on a prélevé sans compter, essentiellement pour l'agriculture ».

La profession agricole s'est fortement mobilisée pour construire, le PGRE de l'Aude et de la Berre. Avec 87 actions, celui-ci cible en priorité les économies d'eau, avec un potentiel de 33 millions de m<sup>3</sup> d'ici à 2021, « soit 90 % du déficit, note Jacques Chabaud, qui seront majoritairement gagnés en colmatant les fuites dans les canaux et en restaurant les prises d'eau du réseau ». Le 2<sup>e</sup> pilier de ce plan est de compenser les volumes prélevés, en lâchant l'eau de certains barrages quand le débit est trop faible en été. C'est une ressource de 23 millions de m<sup>3</sup>.

## Le PGRE, outil de partage

« Préalable indispensable à des opérations de substitution, le PGRE devient l'outil de gestion du partage », affirme Juliana Carbonel. Ainsi, dans le golfe de Saint-Tropez, le principal facteur de développement est le tourisme, massif, qui multiplie la consommation par dix en été. Ici, l'alimentation en eau potable utilise 97 % des ressources des nappes alluviales de Môle-Giscle.

C'est ce que prend en compte le PGRE de la Nappe Môle-Giscle (83), signé le 18 janvier dernier, sous l'égide de [la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez \(CCGST\)](#), en association avec [le syndicat intercommunal de distribution d'eau de la corniche des Maures \(SIDECM\)](#) qui a réalisé les EVP. Alors que ces rivières présentent naturellement, en période d'été, des assècs (rivières sans eau), le PGRE a retenu comme indicateur de gestion des niveaux piézométriques d'alerte (NPA), très précis.

Le PGRE prévoit d'**accentuer la détection des fuites** en augmentant la sectorisation et la prélocalisation sur le réseau du SIDECM, qui a déjà un rendement de 88,2 %. Le plan de gestion mise aussi sur la substitution, avec la construction d'une liaison hydraulique entre Verdon/Saint-Cassien-Sainte-Maxime, avec aussi, en soutien d'été, le recours à l'eau du barrage de la Verne (8 millions de m<sup>3</sup> potentiels). De nombreuses autres mesures misent sur



## PGRE les étapes

### HIER :

#### 1 Repérer

**71 territoires** identifiés en déséquilibre quantitatif dans le Sdage 2010-2015



#### 2 Diagnostiquer

**70 territoires** mènent une étude sur leurs volumes d'eau prélevable entre 2006 et 2016



### AUJOURD'HUI :

#### 3 S'engager

Les acteurs de 15 territoires doivent encore engager **le dialogue sur le partage de l'eau**



#### 4 Se concerter

Dans 38 territoires, les collectivités, les agriculteurs et les industriels **se concertent pour construire leur PGRE**



#### 5 Valider

**20 territoires ont validé leur PGRE.**

Leur accord garantit une politique de l'eau cohérente à l'échelle du territoire. Et une clé pour obtenir des aides pour leurs actions.



## PARTAGEONS L'EAU, ON A TOUS À Y GAGNER !

●●● les efforts des consommateurs, grâce à une tarification progressive (en fonction de la consommation), des économies des acteurs du tourisme et la **réutilisation des eaux traitées** des stations d'épuration de Sainte-Maxime ou La Croix Valmer, Grimaud, Cogolin... Sans oublier, dans le cadre des contrats de rivières, la restauration morphologique ou la préservation des zones humides, qui contribuent à recharger les nappes.

Les politiques de gestion quantitative ou qualitative de l'eau s'harmonisent.

### Dans le golfe de Saint-Tropez, l'alimentation en eau potable utilise 97 % de la ressource

« Cependant, la perception est moins sensible pour les eaux souterraines par rapport aux cours d'eau, remarque Claudie Briand-Ponzetto (*Sage Est Lyonnais*) qui a coordonné le PGRE de la nappe de l'Est lyonnais (où 20 millions de m<sup>3</sup> sont prélevés chaque année). C'est pourquoi le PGRE a une vocation pédagogique, au moment de l'étude, et dans le dialogue, organisé en ateliers thématiques ».

D'autant qu'ici, dans l'Est de Lyon, la complexité est de mise. La nappe couvre une étendue de 400 km<sup>2</sup>, divisée en trois couloirs et, même, en sous-couloirs, avec des problématiques de quantité qui varient selon le sol, la circulation de l'eau et, surtout, diverses tensions entre les usages : industries agroalimentaires, pharmaceutiques et carrières (24 %), agriculture (40 %), eau potable (34 %). « Après les EVP, nous avons lancé en 2015-2016 une étude socio-économique sur l'impact des différents scénarios, relève Claudie Briand-Ponzetto. L'évaluation implique tous les usagers qui visualisent ainsi les efforts de chacun, soi-même comme son voisin ».

Les solutions varient selon la problématique : transfert de prélèvement pour la Métropole de Lyon ; substitution aussi pour les agriculteurs du nord qui capteront l'eau dans le Rhône plutôt que dans la nappe. Pratiques économes chez les particuliers, les agriculteurs ou les industriels. Dialogue, toujours. Agriculteurs et carriers se sont déjà entendus, par endroit, pour partager un équipement de prélèvement. « On espère voir approuver le PGRE au premier semestre 2017 », conclut Claudie Briand-Ponzetto.

Les PGRE portent de vastes enjeux. Depuis 2013, 190 millions de m<sup>3</sup> ont été économisés grâce aux 230 millions d'euros d'aide de l'agence de l'eau pour maintenir ou restaurer l'équilibre de la ressource. Cela représente l'équivalent de la consommation en eau, sur un an, de 2,8 millions d'habitants. Une très grande métropole.

## Aide

### Le sésame PGRE

Bonne nouvelle. Non seulement les PGRE permettent de s'accorder sur le partage de la ressource dans chaque territoire, mais ils facilitent l'accès à certaines aides de l'agence de l'eau. Et pour cause. Pour Laurent Roy, directeur de l'agence, « la cohérence des PGRE se construit sur le terrain : ils s'appuient sur un diagnostic, pour engager une démarche collective et programmer des mesures adaptées à la fois aux acteurs et au territoire. C'est pourquoi, aujourd'hui, les PGRE deviennent le passage obligé pour déclencher des aides de l'agence pour la substitution ».

Les aides peuvent monter jusqu'à 80 % du montant des dépenses, pour les projets les plus divers : études ou travaux, réfection de réseaux d'eau potable, ou de canaux, passage de l'irrigation à l'aspersion ou à l'arrosage au goutte-à-goutte, changement de process industriel, construction de retenue collinaire, substitution d'un captage par un autre, restauration de zones humides ou de rivières... « Il est de toute façon primordial de faire un effort préalable, ajoute Laurent Roy. Le financement s'adapte aussi à la nature des enjeux et à la sensibilité des milieux ».



## INTERVIEW Patrick Vauterin

> directeur adjoint de la Dreal, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

### Quelle est l'origine du Plan de gestion de la ressource en eau ?

Le plan de gestion de la ressource en eau, ou PGRE, est né dans le bassin Rhône-Méditerranée de la volonté de rétablir les équilibres quantitatifs pour la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique.

Dans le précédent Sdage, des études ont montré la fragilité de certains milieux au regard des volumes prélevés. L'État aurait pu adopter une démarche descendante, par exemple en révisant à la baisse les autorisations de prélèvement. Les parties prenantes ont préféré miser sur le partenariat local pour réorganiser le partage des usages, répartir les efforts pour retrouver un équilibre entre besoins et ressources.

### Mais quel est le statut du PGRE ?

Parce qu'il est un contrat entre usagers, il n'a pas de caractère réglementaire. Cependant, sur les territoires que le Sdage 2016-2021 désigne « en déséquilibre quantitatif », c'est une condition indispensable pour que les actions de substitution bénéficient d'aides de l'agence de l'eau. Par ailleurs, sur certains d'entre eux, l'État peut définir des Zones de répartition des eaux, les ZRE, qui assurent un meilleur contrôle des prélèvements, en abaissant les seuils d'autorisation.

### Quel lien avec le PGRE ?

Quand la situation est tendue, cet abaissement sécurise l'existant et limite la concurrence. L'État garantit aux usagers actuels que leurs efforts n'augmenteront pas avec l'arrivée de nouveaux entrants. Cela facilite la mise en œuvre des actions du PGRE.

Les acteurs d'un territoire engagé dans un Sage peuvent aussi conférer un caractère réglementaire à leur PGRE en l'inscrivant dans leur Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le document de planification du Sage et dans leur règlement de Sage.

Un  
partenariat  
pour  
réorganiser  
le partage  
des usages

### Ardèche

## Un PGRE très concerté



■ De gauche à droite, quatre représentants de la Commission locale de l'eau, pilote du PGRE sur le bassin versant de l'Ardèche : Laurent Ughetto (conseiller départemental de l'Ardèche), Jean Pascal (président du SEBA), Yannick Prebay (agence de l'eau), Eléodie Sches (sous-préfète de Largentière), Pascal Bonnetain (président de la Cle et du Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire).

Le 8 décembre dernier, les membres de la Commission locale de l'eau (Cle) de l'Ardèche ont adopté un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) qui fixe les objectifs de gestion quantitative dans le bassin. « L'été dernier, comme en moyenne sept années sur dix, notre département est passé en alerte renforcée pour la sécheresse, explique Simon Lalauze, chargé de mission du Sage, au **Syndicat mixte EPTB Ardèche Claire**. Certains usages sont alors contraints et les milieux aquatiques souffrent. Depuis plusieurs années, cette situation motive les acteurs à s'entendre sur le partage de l'eau. D'autant que l'attractivité de notre territoire dépend beaucoup de la qualité de nos rivières ».

Caractéristique du bassin : sur 15 à 18 millions de m<sup>3</sup> prélevés par an, 11 le sont entre mai et septembre, en période d'étiage. Les deux principaux usages sont l'agriculture et l'alimentation en eau potable, dont les besoins augmentent l'été avec la fréquentation touristique. Comment concilier alors la réduction des prélèvements, les besoins des usagers actuels et le développement du territoire ? Par le compromis, via un PGRE.

### Travail en transversalité <

La Cle a engagé un travail il y a près de dix ans avec des études des volumes prélevables (EVP) et le classement de quatre sous-bassins en « déséquilibre quantitatif ». Premier défi relevé : affiner les résultats de ces études contestées localement. « Selon les acteurs locaux, explique Simon Lalauze, elles devaient mieux prendre en compte les particularités hydrologiques des cours d'eau « méditerranéens ». Il a également fallu améliorer la connaissance notamment sur les pompes individuelles à usage domestique qui sont une pratique courante sur notre territoire et dont

l'impact cumulé est significatif », commente Simon Lalauze.

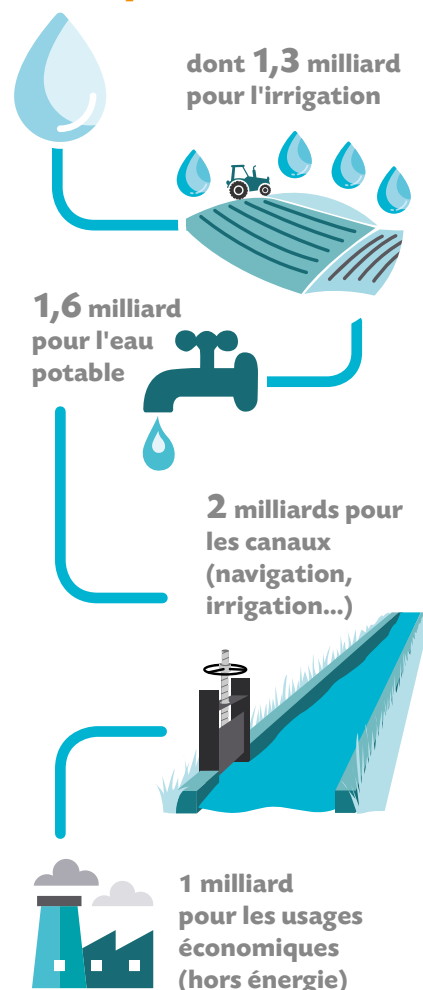
« Notre atout, en Ardèche, se félicite Pascal Bonnetain, président du Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire et de la Commission locale de l'eau, est de nous appuyer sur un partenariat ancien. La Cle réunit collectivités, État, agriculteurs, environnementalistes et acteurs du tourisme. » Selon l' élu, le succès réside encore dans les habitudes de travail en transversalité de la Cle. Plusieurs chantiers parallèles ont nourri le débat : l'élaboration du PGRE et un travail sur les ressources souterraines pour l'eau potable, le Plan de prévention des inondations (Papi) et la préparation d'un 3<sup>ème</sup> contrat de rivière. Et, ajoute-t-il, « le PGRE est un outil transitoire. Nous avons l'opportunité de tester les règles et les objectifs fixés avant de les intégrer dans le Sage en cours qui lui conférera une portée réglementaire ».

La consommation d'eau potable étant l'usage qui se développe le plus, le cœur du PGRE incite l'ensemble des collectivités du bassin à réduire leurs fuites pour atteindre un rendement de 75 % sur leurs réseaux. Les agriculteurs, eux, s'engagent à **moderniser leurs systèmes d'irrigation**. La démarche prévoit aussi qu'une partie des économies d'eau attendues (15 %) soit réservée à un développement raisonné du territoire, le reste étant restitué au milieu. En effet, précise Pascal Bonnetain « par la négociation et l'adaptation, nous avons su rendre le projet acceptable pour le territoire et préserver la solidarité avec les secteurs les plus défavorisés ».

Dès 2017, le Syndicat mixte lancera aussi des opérations de communication en direction du grand public et des scolaires pour les sensibiliser aux économies d'eau.

## PRÉLÈVEMENT D'EAU ANNUEL dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

**5,9 milliards de m<sup>3</sup> d'eau prélevés**



**Plus de 150 millions de m<sup>3</sup>**

manquent sur les mois en déficit pour assurer une gestion équilibrée de la ressource

## (LE SAVIEZ-VOUS ?)

**80 millions de m<sup>3</sup> manquent**

durant les mois en déficit,  
soit l'équivalent de la

CONSOMMATION  
D'UNE VILLE DE PLUS

D' **1 million d'habitants**

### Aude Fresquel :

1<sup>er</sup> plan de  
gestion de  
la ressource  
adopté sur les  
15 à élaborer.



### PRÉLÈVEMENT D'EAU ANNUEL

**1,1 milliard de m<sup>3</sup>**  
déclarés (hors hydroélectricité)



**292 millions de m<sup>3</sup>**  
pour l'EAU POTABLE

**331 millions de m<sup>3</sup>**  
pour l'IRRIGATION



**475 millions de m<sup>3</sup>** pour  
les canaux  
(navigation,  
irrigation)



**15 millions de m<sup>3</sup>**  
pour l'usage  
économique  
(hors énergie).

**100%**

DES DÉPARTEMENTS ont pris plusieurs  
arrêtés de restriction ces dernières  
années.

### LE FILM !



### ÇA CHAUFFE, PARTAGEONS L'EAU !

Film d'animation sur le partage de l'eau et  
le plan de gestion de la ressource en eau

Rivières à sec l'été, arrêtés sécheresse, arrêts d'exploitation... L'eau des rivières et des nappes n'est pas inépuisable. Pour éviter les crises, anticipons. Chacun doit participer à l'effort en portant des projets d'économies d'eau. La bonne méthode, c'est la concertation entre acteurs d'un même territoire : se mettre autour de la table pour bâtir ensemble un plan de gestion de la ressource (PGRE). Partageons l'eau, on a tous à y gagner !